Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Délibération n° **XXXX/2024**	**Objet** : Approbation de la convention pour l'accompagnement de Conseil en Énergie du SIGEIF.

Conseillers en exercice : 27	Présents : 24	Pouvoirs : 3
	Absents : 0	Votants : 27

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février à 19h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 février 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :
Absents représentés :
Absents :

M…… a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (Sigeif) en date du 17 décembre 2018 ;

Vu le projet de convention pour l'accompagnement de Conseil Énergie du Sigeif ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de signer cette convention d'accompagnement ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention pour l'accompagnement de Conseil en Énergie du Sigeif, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que ses éventuels avenants.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 29 février 2024

xxxxxxxxxxxxxxxxx	Alphonse BOYE
Secrétaire de séance	Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

PROJET